



Les écrits de la municipalité #9 Janvier 2022



Compte-rendu de réunion du bureau municipal des mois de novembre et décembre 2021

Présents : Ms Jean Marc BLANGY (Maire) Florian PERNET (1er adjoint), Michel BRUNET (2e adjoint), Philippe BASSO (conseiller municipal) et Edith GACHET (3e adjointe).

Cérémonie du 11 novembre

Nous avons souhaité réunir les deux communes pour cette commémoration.

A 9h30 s'est déroulée la cérémonie à Albiez Montrond puis à 11h à Albiez-le-jeune, suivie d'un apéritif offert dans la salle communale. Un repas pour les anciens combattants des Albiez a été offert pour clôturer cette journée.

Noël des enfants

Pour les plus jeunes enfants de la commune, nous avons pensé offrir une place de spectacle au théâtre Malraux de Chambéry (18 enfants étant concernés) :

c'était un spectacle de cirque pour du jeune public (à partir de 6 ans), qui devait avoir lieu le samedi 11 décembre à 17h.

Nous proposons d'emmener tous les enfants ce jour-là en train .

Coût approximatif de ce cadeau :

- 16 places enfants à 6€ et 5 places adultes à 33€ soit une facture de 261€.
- déplacement en train Aller/Retour s'élevant à environ 225€.

Les conditions météo nous ont contraint d'annuler la sortie. Elle sera reprogrammée au printemps.

Noël des aînés

Nous avons prévu d'organiser un repas de Noël pour les aînés de notre commune, la situation sanitaire nous a contraint de reporter ce moment festif. Nous attendons de meilleures conditions pour le faire.

Carte partenaire Malraux

La municipalité a pris la carte partenaire au théâtre Malraux à 100€

La carte partenaire permet à l'ensemble du personnel municipal et des élus de la commune, ainsi qu'à leurs ayant droits (enfants et conjoint.e.s) de bénéficier de cartes Malraux individuelles offertes et ainsi profiter de tarifs préférentiels tout au long de la saison sur tous les spectacles.

Ils peuvent les demander :

- A l'accueil billetterie de Malraux sur simple présentation d'un justificatif (badge, bulletin de salaire, etc.)
- Sur notre site www.malrauxchambery.fr, rubrique billetterie puis cartes / pass à l'aide de l'un des codes promos suivants :
 - o COLL2122 pour les 30 ans et plus
 - o COLL2122R pour les 18-29 an et les demandeurs d'emploi
 - o COLL2122E pour les enfants de moins de 18 ans

Il sera demandé de télécharger un justificatif d'appartenance à notre structure (en pièce jointe le PV des élections preuve de votre rattachement à la mairie d'Albiez-le-jeune)

De plus, cette carte nous permet d'effectuer des réservations de groupe tout en bénéficiant de tarifs préférentiels (les tarifs fidèles spectateurs). Il sera donc proposé courant d'année 2022 une sortie groupe adultes au théâtre.

Façade mairie :

Concernant la rénovation thermique de la mairie, M. VALLET (maître d'œuvre) propose de monter le dossier de déclaration préalable aux travaux pour modification de façade. Pour info, le coût du dépôt de dossier s'élève à 1800€ TTC.

Avant d'engager des frais et de déposer ce dossier, nous souhaiterions savoir si les subventions demandées nous seront allouées. Pour cela nous prendrons contact avec Mme VERNET pour le département et Mme BONNIVARD pour la

région.

Pour rappel, les travaux sont estimés pour l'isolation et la peinture des façades à 98150,20€ et pour le changement des menuiseries : 17407,50€ soit un total de 115557,70€ TTC

subventions demandées :

Région 18 %

DETR (Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 18 %

Departement (Fond Départemental d'Equipelement des Communes) 44 %

Dossier de subvention FDEC

Nous avons sollicité l'aide financière du département pour 2 dossiers FDEC :

- 1.La réhabilitation énergétique de l'ancien presbytère (postes envisagés : murs, toiture, menuiseries, chauffage, climatisation)
- 2.La rénovation énergétique de la mairie (postes envisagés : murs et menuiseries)

Afin de bénéficier de l'aide départementale, toute opération de rénovation est soumise à l'obligation d'isolation dès lors que des travaux de réfection de toiture, façade, planchers bas et menuiseries extérieures sont entrepris avec des performances minimum à respecter.

Ces éléments techniques ne sont pas décrits dans nos dossiers. Pour la rénovation thermique de la mairie, nous avons demandé à M. VALLET (maître d'œuvre) de préciser poste par poste la performance énergétique envisagée dans le devis (type d'isolant, épaisseur, résistance thermique R, surface traitée pour les postes murs et toitures ainsi que les coefficients de transmission thermiques (Uw) et le facteur solaire (Sw) pour les menuiseries).

Pour le dossier concernant la réhabilitation du presbytère, nous ne sommes pas assez avancés sur le projet, n'ayant pas de devis mais simplement une estimation des travaux. Le dossier de subvention pourra être complété plus tard et représenté au service du département.

Déneigement :

Le village est découpé en deux zones pour l'**organisation du déneigement** :

- M. Jérôme CHAIX déneige le haut du village (la Fesse, Grange-Morand, Fontaine profonde, chef lieu, la Feytour, La Miconnière, la ducherie du haut, lotissement Bellevue et Bonvillard).
- La GAEC de BELLECOMBE déneige le bas du village.

RD 80, nous avons tous constaté que lors des grosses chutes de neige, la route départementale entre Villargondran et Albiez Le Jeune n'était pas correctement déneigée. A ce sujet, Jean Marc BLANGY a fait remonter à nos conseillers départementaux la situation en précisant les points suivants :

- Antérieurement, la route était déneigée aux environs de 7h du matin (pour le centre-bourg d'Albiez le Jeune).
- Depuis cet hiver, le déneigement est sensiblement plus tardif et surtout le matériel utilisé, un tracteur agricole, est assez puissant mais ne fait qu'un passage de 3 mètres et n'élargit à 6 mètres que lors de son retour, soit environ 2 heures plus tard.
- Le croisement de deux véhicules est problématique et, en présence d'un fourgon (comme par exemple, le ramassage scolaire), quasi impossible. Cela remet clairement en cause la possibilité d'habiter au village et de travailler dans la vallée ou dans la station d'Albiez-Montrond.

L'information donnée par Monsieur Vanhems de la Maison Technique du Département est que c'est dû à un problème récurrent de recrutement de chauffeurs PL.

Matériel communal : Les chaînes du tracteur arrivent en fin de vie, il est nécessaire de les remplacer. Le coût pour leur remplacement est estimé à 4000€. Michel BRUNET doit se renseigner.

Réhabilitation presbytère.

La convention signée avec le CAUE est arrivée à terme. Nous pourrions faire appel à leurs services lors de la recherche d'architecte et maître d'œuvre.

Note de synthèse du conseil municipal du 20 décembre 2021

Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Le CDG73 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie) se propose de renouveler le contrat groupe d'assurance du « risque statutaire » (celui-ci consiste à couvrir les risques de surcoût entraînés par le statut de la fonction

publique territoriale (par exemple, si un agent est absent pour maladie sur une longue durée, la collectivité doit continuer à lui verser son salaire et payer son remplaçant). Le contrat devait être renouvelé pour le 01/01/2021 ; suite à la crise sanitaire, ce sera pour le 01/01/2022. En février dernier, nous avons mandaté le centre de gestion pour le choix du prestation, aujourd'hui, il faut décider si la commune adhère au contrat proposé par le centre de gestion.

Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du centre de gestion de la Savoie

Le CDG73 se propose de renouveler le contrat pour le risque « prévoyance ». C'est une assurance souscrite par les agents en cas d'arrêt de longue durée lorsque son salaire commence à diminuer, l'assurance prend le relais. La collectivité participe à la cotisation de l'agent s'il souscrit cette assurance. Budget communale 2021 : décision modificative Il s'agit d'une écriture comptable qui consiste à transférer des crédits du chapitre « dépenses imprévues » au chapitre « charges à caractère général » (participation au groupe scolaire, à la garderie et aux repas) et sur le chapitre « opération d'ordre » (dotation aux amortissements)

Election d'un représentant titulaire au Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV)

Le représentant actuel de la commune au SIVAV ne pouvant pas se libérer pour participer aux réunions du SIVAV, la municipalité doit désigner un nouveau représentant au sein de cette structure intercommunale.

Création d'une commission « urbanisme » Afin d'assister le maire dans les prises de décisions concernant les questions d'urbanisme, il est souhaitable de créer une commission qui puisse exprimer son avis sur ces questions.

Le compte-rendu du conseil municipal est disponible sur le site internet de la mairie

Epicerie Nomade Saine et Locale

**C'est nouveau sur la commune et
c'est pour bientôt !!**

Dès le 20 janvier

**Produits locaux
Vrac et Circuit court
Alimentaire frais et sec
Accessoires zéro déchet
Chien et Chat**



Tous les jeudis de 16h30 à 17h30 vers la cabine téléphonique.

lagiteedubocal@hotmail.com
Emilie 06 16 77 81 36
FB : lagiteedubocal73

Ce document est envoyé par voie électronique aux personnes qui reçoivent la lettre d'information municipale numérique, et sera affiché sur les panneaux municipaux. Pour recevoir ce document dans votre boîte mail, il suffit de vous inscrire à la lettre d'information sur le site de la mairie : <https://www.mairie-albiezlejeune.fr>

Mairie, Chef Lieu
73300 ALBIEZ-LE-JEUNE

Tél : 04 79 59 92 85 / Mail : mairie.albiezlejeune@orange.fr / Web : <https://www.mairie-albiezlejeune.fr>

Les écrits de la municipalité, c'est quoi ?

Suite à l'enquête réalisée par la commission communication, nous vous proposons un document régulier dont l'objectif est d'informer les habitants de la disponibilité des comptes rendus des conseils municipaux, accompagnés de leur note de synthèse, et des comptes rendus des différentes commissions. Ces documents sont téléchargeables sur le site de la mairie. Les comptes rendus des conseils municipaux sont aussi affichés sur les panneaux municipaux. Vous trouverez également une synthèse des comptes rendus de la réunion hebdomadaire des adjoints.

La commission communication : Géraldine BOUCHERON, Marie FUMAZ, Edith GACHET, Ariane HUBER, Bruno ROUSSEL et Michelle SMYTH